



« Développer l'efficacité managériale, renforcer les compétences pour maximiser le potentiel du manager »

Public :

Dirigeant, manager souhaitant optimiser ses performances et celles de son équipe

Prérequis :

Avoir une fonction de manager (hiérarchique, fonctionnel ou horizontal, de projet)

Être chef d'entreprise

Ou en vue d'une évolution de poste dans ce sens

Durée de formation :

Entre 15 et 70 heures (adaptable en fonction du niveau de compétences et du test de positionnement) .Possibilité d'organisation par journée ou demi-journée.

Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 0677621421 ou par email : nathalie@emergence-reussite.fr

Objectifs :

À l'issue de la formation le stagiaire sera capable de développer son efficacité managériale, renforcer ses compétences pour maximiser son potentiel du manager.

Remettre en question sa pratique

Développer de nouvelles compétences

Maîtriser la communication

Améliorer la gestion de conflits

Analyser son équipe

Maîtriser la délégation

Moyens et modalités :

Formation en Présentiel

Théorie et pratique avec récurrence dans les interventions
Exercices avec études de cas concrets et des mises en situation.

Moyens Techniques :

- Bureau
- Chaise
- Ordinateur pour les supports visio
- Tableau pour les supports papiers
- Un cahier et un stylo pour le suivi et les exercices interséance

Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation.
La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis, est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire et mise en situation.

Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

Test de positionnement :

Un test de positionnement sera proposé pour adapter la formation avec le niveau de connaissance du stagiaire

Validation de votre inscription :

A l'issue de votre candidature, vous recevrez par email une convocation pour participer à la formation accompagner d'un livret d'accueil récapitulant l'ensemble des informations vous permettant de vous préparer.

Document actualisé le 15 /06/2025

Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

Handicap :

Toutes les formations dispensées à EMERGENCE ET RÉUSSITE sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées du référent handicap :

AGEFIPH

Isabelle GRUYELLE
04 74 94 20 21
rhf-ara@agefiph.asso.fr

MDPH

MDPH 38 ou Maison Départementale de l'Autonomie 15 avenue Doyen Louis Weil 38010 Grenoble cedex 1
04 38 12 48 48 ou 0800 800 083
mda38@isere.fr

CAP EMPLOI

37 rue de la Liberté
38600 - Fontaine
Tel : 04 76 53 01 49

Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés

Association APAJH de l'Isère
26 Avenue Marcelin Berthelot 38100 Grenoble

Le Prix :

Variable (entre 1500 et 3000 euros)

Contact :

Cocco Nathalie
nathalie@emergence-reussite.fr
0677621421

QUELQUES CHIFFRES :

Promotions :	Taux de satisfaction :	Taux d'admis :	Nombre de stagiaire :	Taux de réussite :
2024-2025	100%	100%	9	100%

Document actualisé le 15 /06/2025

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

« Développer l'efficacité managériale, renforcer les compétences pour maximiser le potentiel du manager »

MODULE 1 : Maîtriser les fondements de la légitimité managériale pour développer la position de manager

Durée : Adaptable

Objectif : A l'issue de ce module le stagiaire sera capable de maîtriser les fondements de la légitimité managériale pour développer la position de manager

Chapitre 1 : Définir le contexte managériale

Chapitre 2 : Analyser l'environnement, les dynamiques d'équipe, et les relations hiérarchiques

Chapitre 3 : Identifier et développer les compétences clés pour renforcer sa légitimité interne

Chapitre 4 : Développer un plan d'action personnel pour intégrer l'éthique au cœur de sa pratique managériale

...

Évaluation Module 1

MODULE 2 : Maîtriser l'exercice de l'autorité pour renforcer les compétences du manager

Durée : Adaptable

Objectif : A l'issue de ce module le stagiaire sera capable de maîtriser l'exercice de l'autorité pour renforcer les compétences du manager

Chapitre 1 : Distinguer les différentes sources de légitimité managériale

Chapitre 2 : Définir des objectifs managériaux clairs et mesurables

Chapitre 3 : Évaluer la perception personnelle de l'autorité

Chapitre 4 : Appliquer des techniques de communication efficace pour asseoir son autorité

...

Évaluation Module 2

MODULE 3 : Distinguer les situations délicates pour surmonter les obstacles

Durée : Adaptable

Objectif : A l'issue de ce module le stagiaire sera capable de distinguer les situations délicates pour surmonter les obstacles

Chapitre 1 : Identifier et comprendre les obstacles au sein des équipes

Chapitre 2 : Appliquer des techniques pour surmonter les obstacles

Chapitre 3 : Développer une capacité à anticiper et à prévenir les situations délicates

Chapitre 4 : Définir et gérer les résistances au changement au sein des équipes

Document actualisé le 15 /06/2025

...

Évaluation Module 3

MODULE 4 : Analyser l'importance de la transmission des compétences pour déléguer et alléger la charge mentale

Durée : Adaptable

Objectif : A l'issue de ce module le stagiaire sera capable d'analyser l'importance de la transmission des compétences pour déléguer et alléger la charge mentale

Chapitre 1 : Identifier les critères pour une délégation efficace

Chapitre 2 : Définir pourquoi, comment, et à qui déléguer

Chapitre 3 : Développer une délégation stratégique pour alléger la charge mentale

...

Évaluation Module 4

MODULE 5 : Développer des compétences relationnelles

Durée : Adaptable

Objectif : A l'issue de ce module le stagiaire sera capable de développer des compétences relationnelles

Chapitre 1 : Développer un système d'information-communication avec une équipe

Chapitre 2 : Préparer et animer une réunion d'équipe

...

Évaluation Module 5



Nathalie Cocco

Coach professionnelle certifiée
Consultante en bilan de compétences
Formatrice professionnelle
Fondatrice Émergence & Réussite

Contact

✉ nathalie@emergence-reussite.fr

☎ 06 77 62 14 21

📍 160 Ch du biesset 38540 VALENCIN

🌐 <https://emergence-reussite.fr>

Formations

- **Certification Consultante en Bilan de compétences**
Mf coach – 2024
- **Certification Rncp Coach professionnelle**
- **Spécialisation Coaching équipe**
- **Spécialisation Train coaching**
- **Spécialisation Coaching parentale**
Haute École de coaching
2021-2023
- BTS Muc –BPJEPS LTP

Compétences

- **Sens et aptitude relationnel**
- **Adaptabilité et polyvalence**
- **Endurance et ténacité**
- **Capacité organisationnelle**
- **Animation des équipes**

A propos de moi

En quête de nouveaux challenges, voulant partager mon savoir et étant passionné par l'humain, je m'épanouie et j'exerce à mon compte en tant que coach certifiée, formatrice et consultante en bilan de compétences auprès des particuliers et des entreprises, favorisant ainsi les talents, la prise de conscience et la montée en compétences. La polyvalence, l'écoute active, la rigueur, la détermination et la bienveillance sont mes principales forces m'aidant ainsi à m'adapter à chaque situation.

Experience Professionnelles

Coach, Formatrice, Consultante en bilan de compétences.
2021-2024
Émergence & Réussite

Fondatrice d'Émergence & Réussite
2021

Assistante administrative et commerciale
2021-2023
Diverses sociétés

Pause professionnelle-Mère au Foyer
2018-2021
Éducation de mes enfants
Accompagnement de ma fille atteinte de la Mucoviscidose

Directrice d'accueil de loisirs
2010-2018
Centre social et culturel Charpenne Tonkin Villeurbanne

Coté personnel



Movie Time

Document actualisé le 15 /06/2025

ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de EMERGENCE ET RÉUSSITE en matière d'accessibilité numérique.

1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, EMERGENCE ET RÉUSSITE a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de EMERGENCE ET RÉUSSITE, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les bénéficiaires et l'organisme de formation, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « EMERGENCE ET RÉUSSITE » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « EMERGENCE ET RÉUSSITE » ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « EMERGENCE ET RÉUSSITE », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « EMERGENCE ET RÉUSSITE ».

Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « EMERGENCE ET RÉUSSITE » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retourné à « EMERGENCE ET RÉUSSITE » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « EMERGENCE ET RÉUSSITE », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « EMERGENCE ET RÉUSSITE » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « EMERGENCE ET RÉUSSITE » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 15 /06/2025

- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « EMERGENCE ET RÉUSSITE » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « EMERGENCE ET RÉUSSITE ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau du(des) participant(s) ou de la dynamique de la session.

Confidentialité et communication

« EMERGENCE ET RÉUSSITE », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « EMERGENCE ET RÉUSSITE » au Client. « EMERGENCE ET RÉUSSITE » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « EMERGENCE ET RÉUSSITE » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « EMERGENCE ET RÉUSSITE » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Protection et accès aux informations à caractère personnel

L'organisme de formation s'engage à informer chaque Stagiaire que :

Document actualisé le 15 /06/2025

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « EMERGENCE ET RÉUSSITE »
- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « EMERGENCE ET RÉUSSITE » ou par voie électronique à : « EMERGENCE ET RÉUSSITE ».

En particulier, « EMERGENCE ET RÉUSSITE » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « EMERGENCE ET RÉUSSITE » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

Litiges

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de Vienne sera seul compétent pour régler le litige.